



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
T: +32 471 58 07 08
E: info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



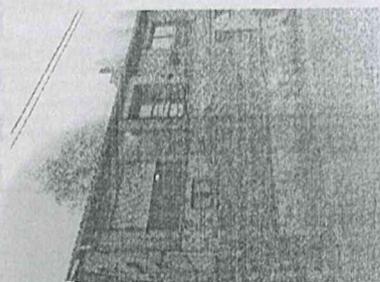
P.V. N° GHO-BTD-14-04-22-7190-PV

Date de visite : 14/04/2022

Revisite, suite au rapport non conforme
N° GHO-BTD-31-03-22-6992-PV

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION DOMESTIQUE PHOTOVOLTAÏQUE (PV)
A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 6.4 - 6.5 - 7.112

Objet	Habitation	Maison
	Adresse	Voie Constant 12, 4860 Pepinster
	Propriétaire	BAHATTIN KIZMAZ
	Demandeur	Belgium Energy (installateur)
	Numéro de TVA	BE0664471279
	CI Responsable travaux	Non renseigné
	Téléphone	0493 55 51 23
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	Nouvelle installation (6.4.6.4)



Installation	Tension	3N400V
	Code EA	541456700001934085
	GRD	RESA
	Marque + N° série compteur photov.	Itron : 987968-2012
	Index jour	029023,6
	Diff. Gén. (DDRG)	40A 300mA
	Diff. Photov.	Assuré par le DDRG
	Qté panneaux PV	20
	Puissance de crête	375 W/panneaux - 7500 W totaux
	Qté onduleurs	1
	Puissance AC max	5000 VA/onduleur - 5000 VA totaux
	Type	mono
	Câble compteur-tableau	VFVB 4x10mm ²
Onduleur(s) : modèles	SMA Sunny boy SB5.0-1AV-41	
N° de série	3010294529	

Critère	Mesures		Appareil utilisé
	Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	
	28.9Ω	115MΩ	MES003 (METREL 61557)
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	10. Différentiel amont photov. max. 300 mA, si existant	OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	11. Déclenchement DDR photov. par boucle de défaut	OK
5. Protection contre contacts indirects	OK	12. Onduleur(s) non autonome(s)	OK
6. Protection contre contacts directs	OK	13. Signalisation de danger (tension DC permanente)	OK
7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK	14. Puissance produite > 10kVA	OK
8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK	15. Mode d'emploi et consignes de sécurité	OK
		16. Contrôle visuel du montage des panneaux et onduleur(s)	OK

Le présent contrôle ne porte que sur la conformité de l'installation photovoltaïque au Livre 1 de l'A.R. du 8/9/2019 et ne garantit en rien sa conformité à la directive Synergrid C10/11 des Gestionnaires des Réseaux de Distribution. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous renseigner sur le sujet, notamment en ce qui concerne les caractéristiques exigées (des) de l'onduleur(s) et la puissance maximale de production tolérée (normalement 5 kVA en monophasé et 10 kVA en tri- ou tétra-phase).

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant

25 ans après émission du rapport conforme (avant le 14/04/2047)

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

CERTIGREEN test
Grégory Hondshoven
0475 39 71 43



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987

www.certigreen.be



P.V. N° GHO-BTD-14-04-22-7190-PV

Date de visite : 14/04/2022

Revisite, suite au rapport non conforme
N°GHO-BTD-31-03-22-6992-PV

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour ce cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Energie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Economie Direction générale de l'Energie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Energie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretien ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Infractions



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Téléphone +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° GHO-BTD-14-04-22-7190-PV

Date de visite : 14/04/2022

Revisite, suite au rapport non conforme
N°GHO-BTD-31-03-22-6992-PV

Photos annexes

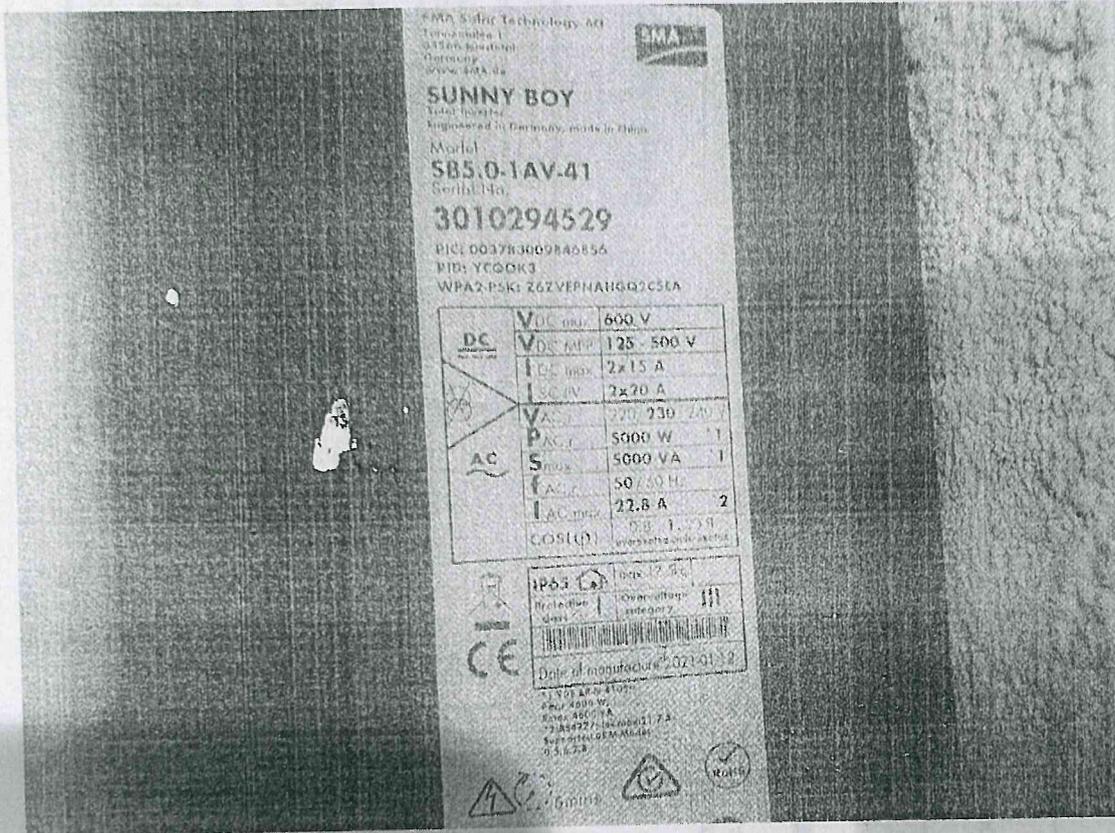
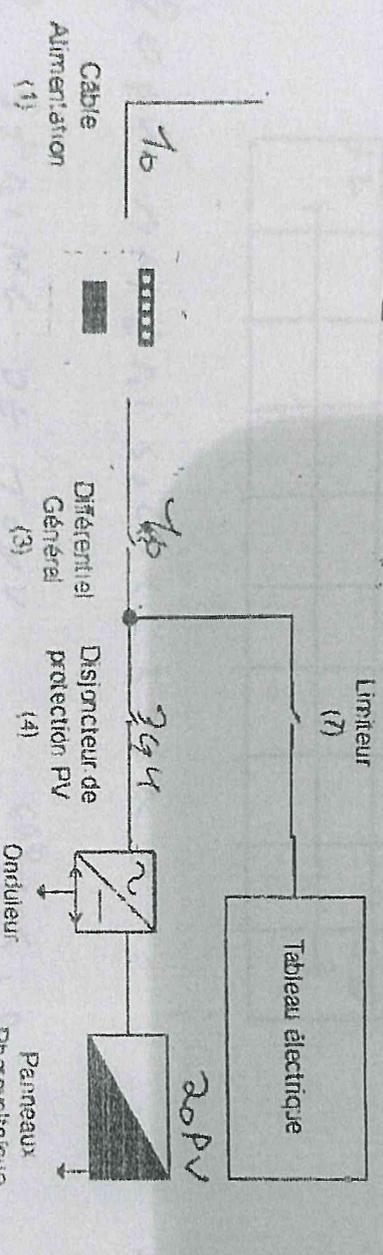


Schéma unitaire photovoltaïque

BELGIUM ENERGY

Coordonnées Client	
Nom	Bathia Kinyony
Rue, n°	Voie Contoef 42
CP - localité	11860 Paringe
Signature	



SMA5K

Marque	Amerindon
Puissance Unitaire	345 Wc
Quantité	200
Puissance Totale	75000 Wc
Marque	SMAS5.0
Type	Sunny Boy
Puissance Unitaire	5000
Quantité	1
Puissance Totale	50000 VA

Compteur GRD (2)	Mono	Triphasé 230V	Triphasé 400V
Diff. linéal Général (3)	300mA	A	A
Disjoncteur de protection PV (4)	25A	A	P
Disjoncteur limiteur	40A	A	P
Mesure de terre	24	Ohms	
Equipotentielle Panneaux/Structure			X
Code EAN			

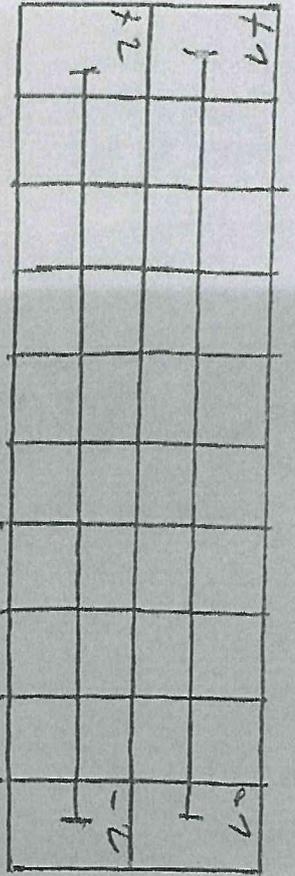
14-04-21

CERTIGREEN HOLLANDIA
14-04-21

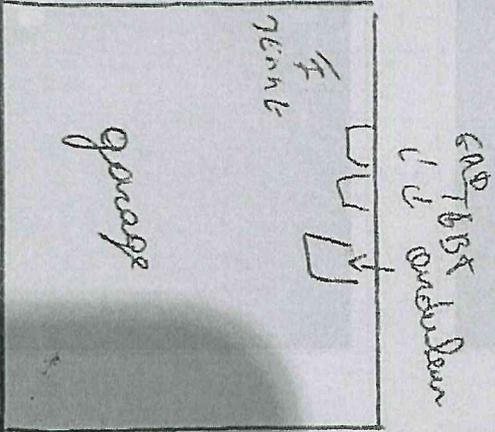
Grégory 711

BELGIUM ENERGY	
Rue Pierre Decoster, 56/C01	
1180 Bruxelles	
TVA: BE 0964471279	
Signature	

Schéma de position des éléments de l'installation photovoltaïque

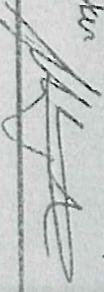


20 PV AMENISOLAR 325 Wc
 2 STANUC DE 70 PV



Grégory
 Honshoven
 0475 39 71 63

2/1

<p>BELGIUM ENERGY Rue Pierre Decoster, 96 BP01 1190 - Bruxelles TVA: BE 0664 471 279</p>	<p>Cient: Barbara Krysanov Adresse: Volle Comstock 13, 1186 Brixen Signature </p>	<p><u>Signature installateur</u> </p>	<p><u>L'organisme de contrôle</u></p>
--	--	---	---------------------------------------

Annexe 3: Photos chantier photovoltaïque référence : GranKizmaz

Photo du compteur électrique 14/04/2022

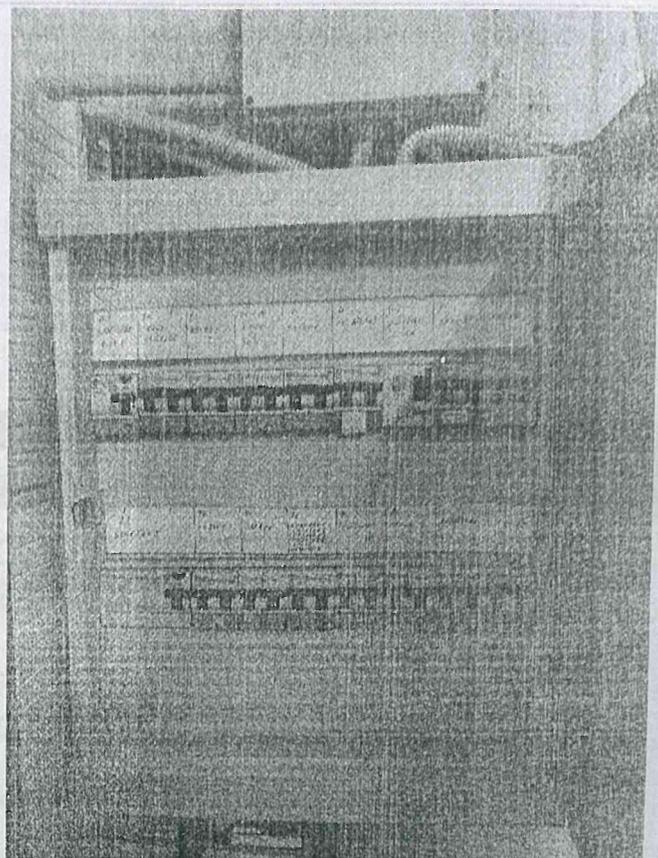
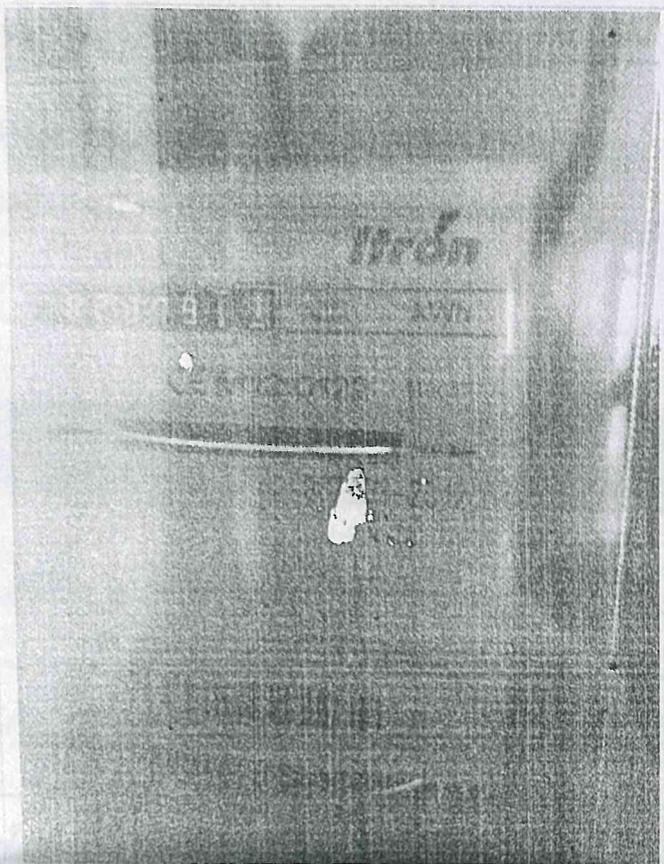


Photo des panneaux

14/04/2022

